

n° 15

NOVEMBRE
DÉCEMBRE
JANVIER

2021
2022

MONT⁷Dore

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE VILLE



VILLE DU
MONT-DORE

Dossier

Agir pour le bien-être animal

ZOOM SUR...

**Le programme Wolbachia
déployé sur la commune**

PORTRAIT

**Leslie Palaou :
la sculpture en héritage**



www.mont-dore.nc

ÉDITO

Voici le dernier magazine d'une année qui restera sans nul doute marquée par les épreuves et les défis de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Dans ce contexte difficile, j'ai souhaité mettre à l'honneur le bien être animal, un sujet qui me tiens à cœur et qui préoccupe de plus en plus les petits et les grands.

La cause animale doit notamment sa visibilité croissante depuis ces dernières années aux actions militantes d'associations de bénévoles qui sont nombreuses en Nouvelle Calédonie qui défendent le bien être de ceux que l'on qualifie d'animaux de compagnie..

La ville du Mont-Dore a payé un lourd tribut en vies humaines. Autant d'hommes et de femmes engagés dans la construction du Mont-Dore qui nous ont quittés. En mon nom et celui du Conseil Municipal, j'adresse à chaque famille touchée mes très sincères condoléances.

Enfin, je souhaite que le référendum du 12 décembre se passe dans un climat de confiance et d'apaisement. Les services des élections sont à votre disposition pour toutes les informations utiles.

Enfin, j'ai souhaité organiser comme les années passées, les illuminations de Noël et le marché de Noël.



Eddie Lecourieux
Maire de la Ville
du Mont-Dore

Je vous souhaite de
passer de magnifiques festivités,
soyez prudents.

Sommaire

4. EN IMAGES

- Retour sur la crise sanitaire

6. ACTUALITÉS

- Les dernières infos de la commune

7. CULTURE ET ANIMATIONS

- Cap sur le Grand Sud !

8. DOSSIER

- Agir pour le bien-être animal

14. ZOOM SUR...

- Le programme Wolbachia déployé sur la commune

16. UN QUARTIER, UNE HISTOIRE

- Aujourd'hui : Plum (2^e partie)
Coca-Cola et source d'eau douce



18. ÉCONOMIE

- Broyage des végétaux à domicile : un nouveau service en phase test !

19. PORTRAIT

- Leslie Palaou : la sculpture en héritage

20. AGENDA

- Tous les rendez-vous dans votre commune

22. EXPRESSION

23. INFOS PRATIQUES

MONDore

également disponible sur : www.mont-dore.nc



actualités



Festivités de Noël*

Un week-end de trois jours 100 % festif !

Artisanat, saveurs locales, jouets, confiseries... Le marché spécial Noël de Pacific Fair est de retour sur la place des Accords, Boulari, le vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 décembre. C'est l'occasion idéale pour venir en famille participer

aux attractions, aux manèges et aux ateliers créatifs de Noël. Le maire du Mont-Dore, Eddie Lecourieux, lancera les illuminations de Noël, le vendredi 3 décembre, à la tombée de la nuit, sur la place des Accords. Un beau programme d'animations vous attend. Le samedi 4 décembre la fête du vent sera célébrée, sur le terre plein à côté de la mairie à Boulari. Profitez de ce week-end divertissant pour vous amuser et faire le plein de cadeaux ! Renseignements au 43 70 00.

Réouverture du marché municipal !

9 octobre 2021

La Ville est heureuse de vous annoncer la réouverture du marché municipal dans le strict respect des gestes barrières et des mesures sanitaires. Ainsi, un cheminement unique est mis en place avec une entrée et une sortie, matérialisées par un affichage et un marquage au sol. Sur les stands, aucune manipulation des produits ne sera possible. Un accès prioritaire sera donné aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, aux femmes enceintes, aux personnels soignants et aux professions dites prioritaires. Les gestes barrières et le port du masque sont obligatoires. Pour rappel, le marché est situé face à la marina de Boulari et vous accueille du mercredi au dimanche, de 6 h à 12 h. Renseignements au 43 70 00.



Fête du vent*

Date de l'événement

La 4^e édition de la Fête du vent se tiendra le samedi 4 décembre sur le terre-plein situé à côté de l'hôtel de ville. Cet événement a pour but de célébrer les alizés et l'approche des vacances d'été. La Ville vous propose plusieurs ateliers allant de la confection à l'initiation au cerf-volant. Le programme complet sera disponible sur la page Facebook de la Ville. Renseignements au 43 13 96.



* Sous réserve des mesures sanitaires.

Pensez à faire élaguer les arbres !

C'est la saison cyclonique. Pour votre sécurité, pensez à faire élaguer les arbres qui se trouvent à proximité des lignes électriques et des habitations. En cas de cyclone, ce sont les arbres et la végétation qui génèrent le plus de dégâts sur les réseaux électriques et téléphoniques.

Attention : les travaux d'élagage relèvent de la responsabilité du propriétaire ou du locataire. Ils doivent être confiés à un élagueur professionnel, formé au risque électrique et doté du matériel adapté.

Conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 16 décembre à 17 heures, en salle d'honneur de l'hôtel de ville. Les séances sont publiques et ouvertes à tous, si les conditions sanitaires le permettent.



La fontaine de Plum de nouveau accessible !

La Ville du Mont-Dore informe ses administrés que les travaux entrepris au niveau de la fontaine de Plum sont terminés. Les Mondoriens peuvent à nouveau y accéder et s'y approvisionner en eau. N'hésitez pas à venir remplir vos bouteilles !



en image

Retour sur la crise sanitaire

Durant le confinement, les élus, les pompiers, la police municipale et les agents communaux du Mont-Dore se sont mobilisés pour mettre en œuvre tous les moyens possibles afin d'assurer la sécurité des Mondoriens face à cette pandémie. La Ville du Mont-Dore remercie ses administrés pour les efforts fournis durant cette période difficile et demande à tous de ne pas se relâcher.



es

OP

en images



actualités

Pass sanitaire : des guichets dédiés en mairie

Dans le cadre de la mise en place du pass sanitaire, la Ville du Mont-Dore accompagne ses administrés dans vos démarches de pass sanitaire. N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité avant de venir en mairie. Renseignements au 43 70 00.

Vérification des inscriptions sur les listes électorales spéciales



La Ville informe ses administrés que la vérification des personnes inscrites sur les listes électorales spéciales – provinciale (LESP) ou consultation (LESC) – s'effectue directement par téléphone, aux horaires habituels, de 7 h 30 à 15 h 30. Renseignements au 43 72 11.

COVID-19 : rappel des bons gestes

Il est important de se laver régulièrement les mains, au minimum vingt secondes. Il faut éviter de se faire la bise ou de se serrer la main. Il est recommandé de conserver un mètre de distance entre chaque personne. Il faut tousser ou éternuer dans son coude. Jeter immédiatement chaque mouchoir après usage. Enfin, le masque est obligatoire dans les lieux publics.

CATALOGUE DES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUE DU MONT-DORE



À CONSOMMER sans modération

Bibliothèques et médiathèque : un catalogue en ligne !

Mont-Dore pratique

La Ville rappelle à ses administrés qu'elle dispose d'un outil en ligne leur permettant de trouver un livre, une revue, ou de prendre connaissance du fonds documentaire des bibliothèques et de la médiathèque de la commune. Mais aussi, de vérifier leur disponibilité avant de se déplacer. Ce dispositif est accessible sur : <https://mediatheque.mont-dore.nc/search.php>

- Si vous ne possédez pas de compte, vous devez envoyer une demande par mail (bibliotheque@ville-montdore.nc) ou appeler le 43 67 11. Vous aurez accès au catalogue en ligne pour choisir les ouvrages et les récupérer ensuite.
- Si vous possédez un compte, vous n'avez qu'à sélectionner les ouvrages et les réserver. Un mail de confirmation vous sera envoyé. Il ne restera plus qu'à aller les récupérer.

Les horaires d'ouverture des bibliothèques et de la médiathèque sont disponibles sur le site www.mont-dore.nc

Renseignements au 43 67 11.

Saison des feux

Attention danger !

La Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques interdit l'usage du feu du 15 septembre au 15 décembre lors de la saison administrative. L'utilisation du feu à usage non domestique (feux de broussailles, de camping ou d'écobuage) est interdite sur la commune du Mont-Dore du 1^{er} octobre au 31 mars par arrêté du Maire (n°020/14). Tout contrevenant s'expose à des poursuites. Renseignements au 43 70 00.



Référendum

Dimanche 12 décembre 2021

La troisième et dernière consultation d'autodétermination se déroulera le dimanche 12 décembre 2021. Les bureaux de vote ouvriront leurs portes aux horaires préalablement communiqués. Les électeurs souhaitant voter par procuration devront justifier de leur impossibilité de voter personnellement en vertu des règles spécifiques posées par la loi organique du 19 avril 2018 pour les référendums en Nouvelle-Calédonie. Attention, les procurations effectuées pour les référendums de 2018 et 2020 ne sont plus valables. Il faut en établir une nouvelle pour 2021.

Pour faire une procuration, vous devez remplir un formulaire spécial disponible sur le site www.elections-nc.fr

Vous devez ensuite faire enregistrer votre procuration - muni d'une pièce d'identité, du formulaire et d'un justificatif d'incapacité à voter - dans les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie, au tribunal de première instance ou à la Maison de la Nouvelle-Calédonie, à Paris.

Cap sur le Grand Sud !

C'est bientôt l'été ! L'occasion de (re)découvrir les richesses de notre commune qui propose différents types d'hébergement et de restauration et concentre de vastes paysages qui se prêtent naturellement aux activités proposées par les prestataires pour passer des vacances inoubliables.



Hébergements

Littoral de Yaté

Kanua Tera écolodge

Tél. : 46 90 30 / 46 90 00. : Kanua Tera

Mont-Dore sud

Le Vallon Dore

Tél. : 44 97 64 / 79 55 75.

: Le Vallon Dore

Campings et gîtes

Littoral de Yaté

Association Sud formation

Camping particuliers et groupes (CE, scolaire...)

Tél. : 77 89 01 / 84 63 14.

: Association Sud Formation

Camping Chez Pierre

Tél. : 41 75 35 / 93 30 61.

Camping Port Boisé

Tél. : 84 63 14. : Port Boisé camping

Gîte Iya

Tél. : 46 90 80 / 74 06 90. : Gîte Iya

Prony's Paradise camping et accueil

chez l'habitant

Tél. : 76 29 59. : Woodin

Meublés

Mont-Dore sud

Gîte Tamara

Tél. : 93 82 86. : Gîte Tamara

Centre-ville

Les gîtes de Robinson

Tél. : 43 41 97 / 70 64 76.

: Les Gîtes de Robinson

Quiétude

Tél. : 35 45 62 / 78 28 99.

Accueil chez l'habitant

Grand Sud

Prony's Paradise

Tél. : 76 29 59.

: Gîtes et Campings de Prony's

Paradise - Captain Woodin

Restaurants

Littoral de Yaté

Gîte Iya

Tél. : 46 90 80 / 74 06 90. : Gîte Iya

Kâ-Mâ

Tél. : 46 90 00 / 46 90 30. : Kanua Tera

Centre-ville

La Popotte

Tél. : 46 20 08. : La Popotte

L'Envergure

Tél. : 26 27 17. : L'Envergure

Mont-Dore sud

Restaurant pizzeria Bienvenue

Tél. : 43 41 00. : Restaurant Bienvenue

Tables d'hôte

Littoral de Yaté

Table d'hôte Chez Laria

Tél. : 53 35 69.

Mont-Dore sud

Table d'hôte du Grand Bleu

Tél. : 43 03 47 / 76 99 08.

: Table d'hôte du Grand Bleu

Repas en tribu

Littoral de Yaté

Association Do Vee

Tél. : 82 51 49 / 96 31 78.

Association Sud Formation – repas

traditionnel et camping de groupe

Tél. : 77 89 01 / 84 63 14.

: Association Sud Formation

Association Netoro

Tél. : 72 46 84 / 51 72 53.

Activités en pleine nature

Grand Sud

Caledonia birds

Guide ornithologique

Tél. : 78 78 49. : Caledonia Birds

Toutazimut

Logistique randonnée

Tél. : 91 51 65. : toutazimut.nc

Sud Loisirs

Location de VTT et de kayak au parc provincial de la Rivière Bleue

Tél. : 77 81 43. : Sud Loisirs NC

Aventure Pulsion

Location de VTT et de kayak au parc provincial de la Rivière Bleue

Tél. : 26 27 48 / 95 15 93.

: Aventure Pulsion Kayak

Lucie randonnées

Guide de randonnée

Tél. : 81 71 34.

: Lucie Randonnées Hiking Nouvelle

Calédonie

Outdoor et adrénaline

Caledonia offroad latitude

Excursion en 4x4

Tél. : 54 10 83.

: Caledonia OffRoad Latitude

Off road adventure NC

Excursion en 4x4 et découverte des dolines

Tél. : 98 77 77.

: OFF ROAD Adventure NC

Découverte lagon et îlots

Activités nautiques

Boulari Plongée

École de plongée sous-marine

Tél. : 24 18 04. FB : Boulari plongée

Captain Woodin

Location de voilier, de kayak et de VTT au village de Prony

Tél. : 76 29 59. FB : Captain Woodin

LHOOQ

Taxi-boat îlots du Sud (Bailly, Charron,

Petit Mato et île Ouen)

Tél. : 77 27 16 FB : Lhooq taxi boat

Mobula diving

École de plongée sous-marine

Tél. : 90 04 16. FB : Modula Diving

Découverte agricole

La fermette de Mourange

Découverte des animaux de la ferme

Tél. : 92 55 53.

: la fermette de Mourange

Produits du Sud - Vergers de Mourange

Circuit court de vente de légumes

Tél. : 77 93 37.

Artisanat

Au Vieux Grimoire

Atelier de reliure de tous types

Tél. : 41 24 61 / 81 07 15.

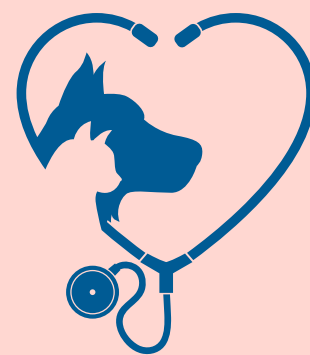
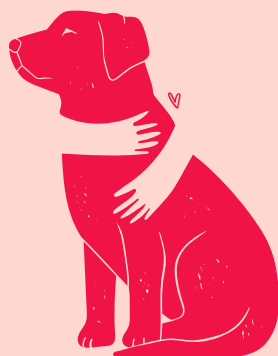


456 chiens
récupérés par la fourrière
en 2020

16 chiens sortis
de la fourrière et adoptés
par la Spanc en 2020

6 vétérinaires sur la
commune

255 chiens restitués
à leurs propriétaires en 2020



289 interventions
réalisées en 2020

Environ **1,5** animal par
foyer

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Sensibilisation, identification, stérilisation et lutte contre la maltraitance. La Ville a décliné des actions qui visent à réguler le nombre d'animaux en divagation, source de nombreuses nuisances sur la commune, et à informer les propriétaires de leurs obligations. L'occasion de rappeler que nos compagnons à quatre pattes ne sont pas des jouets mais « des êtres reconnus comme étant doués de sensibilité ».



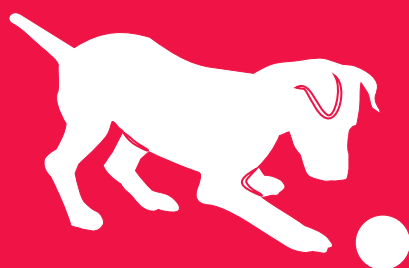
On observe de plus en plus de chiens et de chats en divagation. Cette surpopulation n'est pas sans conséquences puisqu'elle génère des accidents sur la voie publique, parfois des morsures, des nuisances sonores qui conduisent à des conflits de voisinage, des problèmes sanitaires mais aussi des situations de maltraitance. Pour enrayer cette courbe, la Ville s'engage en faveur du bien-être animal et se mobilise pour la stérilisation et l'identification (puçage) des animaux domestiques et la lutte contre les violences animales. Une croisade menée en collaboration avec un maillon essentiel, les associations. « Réguler la population d'animaux permet de limiter leur divagation, la maltraitance, les abandons, donc le nombre d'euthanasies. C'est aussi une façon de responsabiliser leurs maîtres et de faciliter les démarches pour retrouver un animal fugueur, perdu ou volé », souligne Élodie Ferrali, 10^e adjointe en charge de la jeunesse, de la prévention, de l'insertion et de la cause animale.

Un acte citoyen

La Ville a alloué une subvention de 1,5 million de francs à la Spanc, appelée à être renouvelée. Déclinée sur trois ans (2019-2022), elle porte sur des campagnes de stérilisation et d'identification. Deux campagnes ont été menées sur le terrain, l'une dans le quartier de Yahoué, l'autre à Saint-Michel. Au total, près de 70 chiennes ont été stérilisées et pucées. La Ville a fait le choix de cibler des quartiers pilotes afin de pouvoir mesurer les avancées au bout d'un an. Un travail de proximité est également mené sur le terrain par les gardes champêtres et la police municipale pour repérer toute maltraitance animale. Mais les citoyens peuvent aussi signaler des animaux en détresse. Parce que tout animal mérite d'avoir une belle vie.

1,5 million de francs
de subvention versé à la Spanc
sur trois ans pour la stérilisation

1 caniparc en 2022



Des responsabilités, des droits et des obligations

Adopter un animal de compagnie, c'est un engagement à long terme. Les propriétaires d'animaux ont des devoirs mais aussi des responsabilités pour assurer la santé et le bien-être de leurs compagnons à quatre pattes.



Adopter un animal, c'est une bonne chose. C'est même une excellente idée. En prendre soin en est... une autre ! Avec une espérance de vie d'environ douze à quinze ans chez le chien et de seize ans, voire plus, chez le chat, cette décision ne doit pas être prise à la va-vite. Encore moins sur un coup de tête (ou de cœur) car elle peut être lourde de conséquences pour nos amis les bêtes. Oui, il est difficile de ne pas craquer devant une petite boule de poils ! Oui, les animaux de compagnie sont de merveilleux compagnons. Mais non, ce ne sont pas des peluches dont on va s'occuper de temps à autre ou qu'on peut laisser dans un coin sans abri, sans eau, sans nourriture, sans promenade, sans attention, sans soin, sans affection. Pire, attachées avec une chaîne sans possibilité de bouger.

Comment contribuer à leur bien-être ?

Garantir le bien-être de son animal, c'est être capable de répondre à ses besoins physiologiques et comportementaux. C'est faire preuve de responsabilité afin de lui prodiguer tous les soins nécessaires à son équilibre et à son épanouissement : des conditions de vie adaptées, une alimentation de qualité, des soins préventifs de façon régulière (vaccinations, traitements...) et une bonne hygiène. Ça implique aussi de passer du temps avec lui pour l'éduquer, le promener, le sociabiliser, le faire jouer, le caresser... Bref, lui donner toute l'attention qu'il mérite au même titre qu'un membre de la famille.

Les cinq libertés individuelles des animaux

Un animal en situation de bien-être, c'est un animal qui se porte bien physiquement et mentalement ! Le bien-être animal se traduit par les cinq libertés individuelles énoncées par le Farm Animal Welfare Council en 1992 et qui ont été reprises dans la définition du bien-être animal de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Selon le Code sanitaire de l'OIE, le bien-être animal désigne « l'état physique et mental d'un animal en relation avec les conditions dans lesquelles il vit et meurt ». Ces cinq libertés expliquent les conditions que nous devons offrir à nos animaux pour leur assurer une belle vie :

L'importance de l'identification

Identifier son animal est primordial. C'est la première étape de sa protection, mais c'est aussi l'unique lien qui le relie à son propriétaire ! C'est le moyen le plus sûr de contacter ses maîtres en cas de divagation, de fugue ou de vol. Il est donc important de mettre ses coordonnées à jour afin d'être joignable. L'identification de l'animal se fait chez un vétérinaire. Elle se déroule en trois étapes :

- le marquage (puce électronique ou tatouage) qui donne à l'animal un numéro de référence unique ;
- la carte d'identification sur laquelle vont figurer toutes les informations liées à l'animal et qui est conservée par le propriétaire ;
- l'enregistrement des informations concernant l'animal et son maître sur un fichier qui va permettre de retrouver son propriétaire.





Êtes-vous prêt à adopter ?

Vous avez craqué sur une boule de poils ? Avant de franchir le cap de l'adoption, posez-vous ces quelques questions :

- êtes-vous prêt à vous engager sur du long terme ?
- avez-vous les moyens de prendre soin d'un animal ?
- aurez-vous le temps de vous occuper de lui ?
- habitez-vous dans un appartement ou dans une maison ?
- que ferez-vous de lui pendant les vacances ?
- êtes-vous prêt à changer vos habitudes de vie ?
- avez-vous des allergies ?

Le choix de la stérilisation

C'est une réalité. Il y a de plus en plus d'animaux en divagation sur l'ensemble du territoire. Cette surpopulation cause de multiples nuisances. La solution à ce problème, la stérilisation, repose sur chaque propriétaire qui doit être responsable de son animal. D'autant qu'opter pour la stérilisation présente plusieurs avantages :

- réduire les risques de tumeurs mammaires ou testiculaires, d'infections de la prostate ou de grossesses nerveuses ;
- empêcher les mâles de fuguer lorsque les femelles sont en chaleur et limiter les bagarres avec leurs congénères ;
- réduire les miaulements interminables en période de chaleurs ;
- éviter aux femelles d'avoir portée sur portée ;
- éviter des euthanasies inutiles.

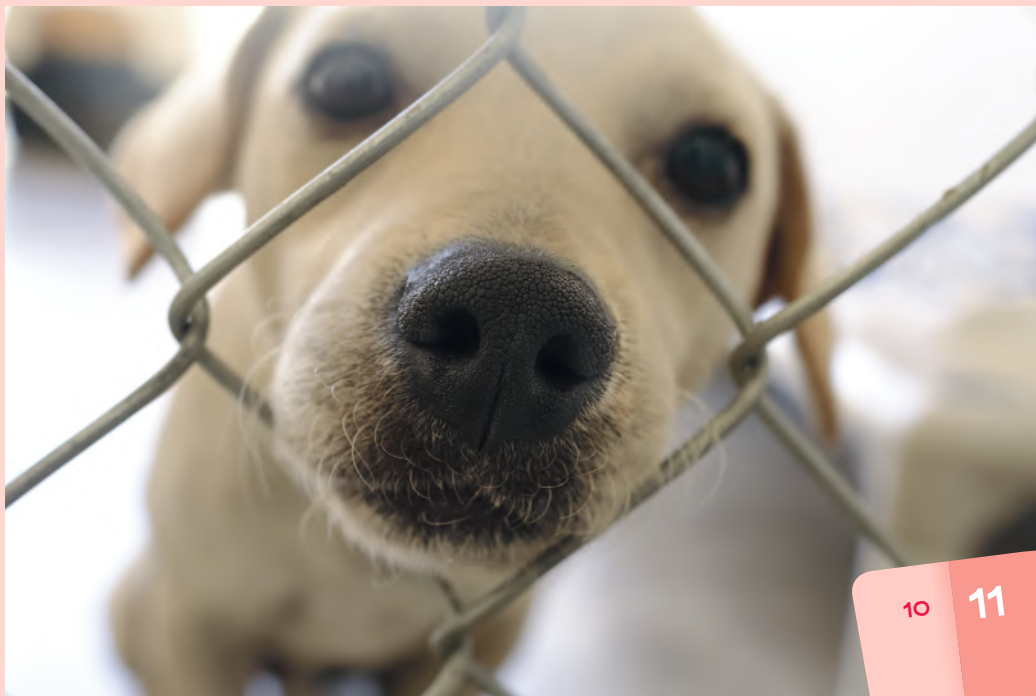
Les propriétaires n'ayant pas forcément les moyens de faire stériliser leurs animaux peuvent s'adresser aux associations qui pourront prendre une partie des frais à leur charge. À noter que des cagnottes, abondées par des particuliers et des professionnels, sont organisées chez les vétérinaires.

- absence de faim, de soif et de malnutrition : un accès à l'eau et à une nourriture en quantité appropriée, qui correspond à ses besoins ;
- absence de peur et de détresse : les conditions d'élevage ne doivent pas lui occasionner de souffrances psychiques ;
- absence de stress physique et/ou thermique : il doit disposer d'un certain confort physique (un abri pour se protéger du froid, de la pluie...) ;
- absence de douleur, de lésions et de maladie : il ne doit pas subir de mauvais traitements et il doit être soigné en cas de maladie ;
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement doit être adapté à son espèce.

Lorsque le principe de ces cinq libertés est appliqué, on parle alors de bien-être animal.

Où commence la maltraitance ?

Maltraiter un animal, c'est lui faire subir un acte destiné à le faire souffrir (mauvais traitements, abandon, sévices graves, actes de cruauté...). Mais on peut aussi faire souffrir son animal par simple négligence, maladresse ou inattention.





INTERVIEW

Élodie Ferrali

10^e adjointe chargée de la jeunesse,
de la prévention, de l'insertion
et de la cause animale



*Il faut arriver à changer
certains comportements.*



Comment en êtes-vous arrivée à la politique ?

Je suis professeure de français au collège de Boulari où j'ai suivi ma scolarité. L'égalité des chances, c'est un sujet qui me tient à cœur. Ce qui m'a motivée, en premier lieu, c'est cette idée de tendre vers un système éducatif qui ne laisse personne sur le bord de la route. Sur les conseils d'une collègue, élue, je suis devenue conseillère municipale dans les commissions de l'enseignement et de la culture avant de me voir attribuer le poste de 10^e adjoint. C'est donc une première expérience. L'exercice n'est pas toujours facile mais c'est une formidable aventure.

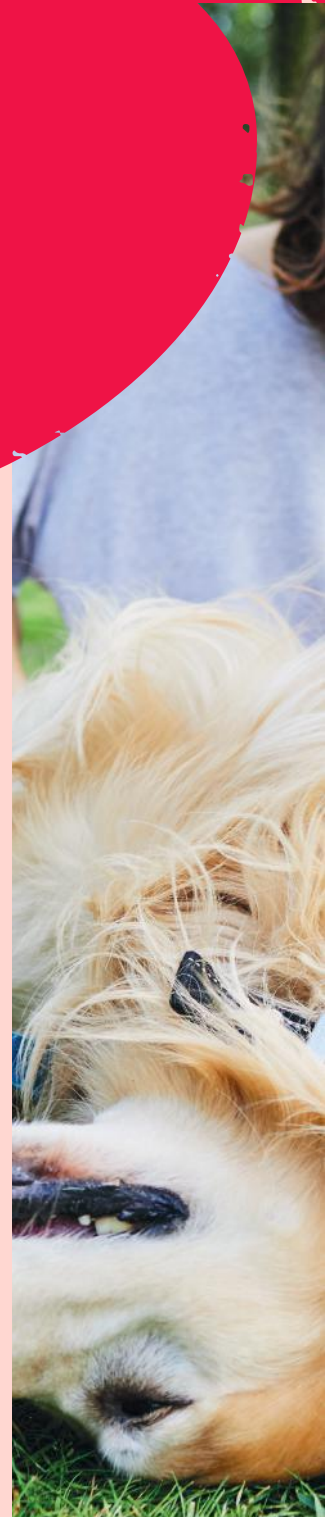
Quels sont les dossiers prioritaires ?

Pour ce qui concerne le volet insertion et jeunesse, nous travaillons sur la mise en place d'une classe de la deuxième chance, dont il nous reste à définir le nom, pour repérer et récupérer les jeunes (16-18 ans) mis de côté afin de les remettre sur les rails, de leur donner des clés pour avancer et intégrer, à terme, un dispositif, une formation.

S'agissant de la cause animale, nous travaillons notamment sur un arrêté concernant l'obligation d'identification (puçage) des animaux afin de réussir à réguler cette surpopulation. L'idée étant d'informer les propriétaires sur le fait que des solutions existent. Dans un premier temps, notre volonté n'est pas de les sanctionner mais bien de les informer et de les sensibiliser.

Le bien-être animal vous tient-il à cœur ?

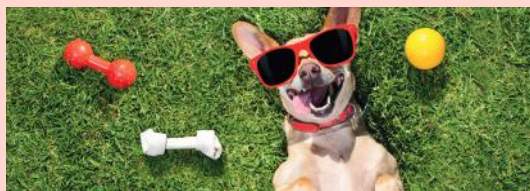
J'ai toujours eu des animaux. Mais leur régulation, c'est un dossier assez compliqué à gérer. La Ville travaille dessus depuis des années. Pour autant, ce n'est pas toujours évident d'enseigner les bonnes pratiques aux propriétaires, de leur faire comprendre le bien-fondé de notre message qui vise à changer certains comportements pour arriver à ne plus avoir de chiens en divagation et les soucis de nuisances qui vont avec, ou des animaux délaissés, maltraités. De nombreux chiens et chats, pas ou mal nourri, errent et meurent dans la rue, faute d'avoir un foyer. Pour cela, nous travaillons en partenariat avec les associations qui sont en prise avec les réalités du terrain au quotidien et qui sont d'excellent conseil. Elles nourrissent d'ailleurs de fortes attentes de la part des pouvoirs publics.





Les projets à venir

Zoom sur les projets qui doivent participer à la sensibilisation et au développement du bien-être des animaux sur la commune.



• Création d'un caniparc

C'est une première au Mont-Dore. Un caniparc verra le jour courant 2022 le long de la VDE, sur la promenade Robinson-Boulari. Ce nouvel espace permettra aux propriétaires de fréquenter un lieu agréable et ludique pour promener leurs compagnons. Les chiens pourront gambader en toute liberté dans ce nouveau terrain de jeux et se socialiser avec leurs congénères. Enfin, les promeneurs pourront fréquenter la promenade sans être importunés. Ce projet, dont les études sont en cours, émane de la volonté du maire et de l'équipe municipale. Il doit permettre d'offrir un cadre agréable et sécurisé aux canidés et d'apporter une offre supplémentaire aux propriétaires. Inspiré du canisite aménagé au parc Georges-Brunelet à Nouméa, il a pour objectif de répondre aux attentes de la population. « *Les associations et les Mondoriens sont d'ailleurs invités à donner leur avis, lors des conseils de quartier notamment, afin que ce nouvel espace comble leurs attentes* », souligne Élodie Ferrali. Gazon, clôtures, poubelles, distributeurs de sacs à crottes et, pourquoi pas, obstacles pour dressage ou sport canin... La mairie réfléchit à différentes pistes. Ce qui est certain, c'est que les installations seront optimisées pour assurer le confort et la sécurité des animaux. Les travaux devraient débuter courant 2022. Inscrit au budget 2022, le projet du caniparc est chiffré à 15 millions de francs. Ce premier espace dédié aux chiens pourrait, à terme, se décliner dans le sud de la commune. C'est en tout cas le vœu de la Ville qui souhaite offrir à l'ensemble de ses administrés, et de leurs compagnons à quatre pattes, les mêmes services de proximité.

• Une campagne de sensibilisation

Une campagne de communication numérique à destination du grand public doit être lancée afin de promouvoir le bien-être animal. Son objectif ? Sensibiliser les propriétaires d'animaux, mais aussi ceux qui s'apprêtent à franchir le pas, aux responsabilités qu'ils ont vis-à-vis de leurs compagnons à quatre pattes. Réalisée en partenariat avec les associations, cette campagne visuelle avec des slogans forts sera déclinée sur les supports numériques de la Ville.

• Agir auprès des plus jeunes

Parce que le bien-être animal s'apprend dès l'école, la Ville souhaite intervenir auprès des plus jeunes afin de les sensibiliser, de façon ludique, aux bons comportements à adopter pour prendre correctement soin de son animal de compagnie... et leur permettre de relayer ces informations au sein de leurs foyers. Des interventions en milieu scolaire, par les associations de défense des animaux, sont envisagées l'an prochain, qui pourront prendre la forme de petits ateliers. Les conseillers municipaux juniors pourraient également contribuer à la diffusion de l'information.

• La Journée mondiale des animaux

Suspendue en raison de la crise sanitaire, la Journée mondiale des animaux, initialement prévue le 2 octobre au complexe sportif de Boulari, est reportée à une date ultérieure. Son concept ne change pas : elle se déclinera sous la forme d'un petit village composé de différents stands, d'un coin dédié aux enfants, d'un parc de chiots à l'adoption, en présence des familles d'accueil avec les animaux à adopter, d'un concours...

Zoom sur

Le programme Wolbachia déployé sur la commune

Le 29 juillet, la Ville du Mont-Dore a signé une convention avec le gouvernement, l'institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et l'université Monash en Australie pour déployer le World Mosquito Program sur la commune. Objectif : enrayer les épidémies de dengue.



Initié à Nouméa, le programme Wolbachia, qui vise à éradiquer la dengue par l'introduction de la bactérie Wolbachia dans la population des moustiques vecteurs de la maladie, va être mis en place au Mont-Dore. « Développée par l'équipe du World Mosquito Program de la Monash University de Melbourne, la méthode Wolbachia consiste à introduire une bactérie présente en milieu naturel dans des moustiques de type *Aedes aegypti* afin de limiter leur capacité à transmettre les virus responsables de la dengue, du zika et du chikungunya à l'homme, explique le docteur Nadège Rossi, chef de projet. Ces moustiques porteurs de Wolbachia sont ensuite relâchés dans la nature. Lors de leur reproduction, ils vont transmettre la bactérie à leur descendance, la rendant incapable de transmettre le virus. De génération en génération, la majorité des moustiques va devenir porteuse de la bactérie, réduisant ainsi le risque d'épidémies. »

Contraint par des moyens humains et une capacité de production limités, le programme va cibler les quartiers qui concentrent la plus forte densité de population, a

fortiori les plus touchés par les épidémies de dengue. Sont concernés : Yahoué, le Pont-des-Français, La Conception, Robinson, Boulari et Saint-Michel. Le sud de la commune n'est pas exclu du programme. Il devrait être couvert par la suite.

1 000 points de lâcher de moustiques

Environ 1 000 points de lâcher de moustiques, en grande majorité situés sur la voie publique, seront répartis dans ces différents quartiers. Ces points ont été repérés sur le terrain par les agents dès la fin du mois d'octobre. Le principe ? Chaque semaine, un agent va passer sur le point enregistré pour disposer un pot dans lequel il mettra de l'eau, des œufs de moustiques porteurs de la bactérie Wolbachia et de la nourriture pour moustiques. Les œufs vont éclore, donnant des larves qui évolueront en nymphes puis en moustiques adultes qui s'échapperont des pots après 10 à 15 jours (entre 150 et 200 moustiques par pot). Les lâchers de moustiques devraient débuter en décembre ou en janvier, selon l'évolution de la situation sanitaire, et s'échelonner sur six mois. « Afin de

contrôler la bonne installation des moustiques porteurs de Wolbachia, des pièges seront disposés chez des personnes volontaires. Les moustiques capturés seront récupérés par nos agents toutes les semaines ou toutes les deux semaines, pour être ensuite analysés au laboratoire », explique Nadège Rossi. En quelques mois, l'installation de Wolbachia devrait être effective. Cependant, la mesure d'impact épidémiologique ne pourra être complètement mesurée qu'après la reprise de la circulation des populations, bloquées en raison de la suspension de la desserte aérienne.

La population impliquée

Partie prenante du succès de l'opération, les Mondoriens vont être amenés à donner leur avis lors d'une enquête menée sur un panel de la population. « Il va y avoir un gros travail de communication et d'échanges avec les habitants afin de les rassurer et, s'il y a lieu, de lever les incompréhensions. Leur soutien est un élément clé de la réussite du programme. Et nous nous tenons à leur disposition pour répondre à toutes leurs questions », relève Nadège Rossi. En plus de sa contribution financière, la Ville du Mont-Dore va mettre un agent sur le terrain pour aider à la mise en œuvre du programme. La Ville s'est également engagée à travailler avec le World Mosquito Program pour communiquer régulièrement auprès de ses administrés sur l'avancement du programme.



Appel aux volontaires

Si vous souhaitez participer au programme pour :

- accueillir un piège afin d'aider à évaluer l'installation des moustiques porteurs de Wolbachia ;
- accueillir un pot pour participer aux lâchers de moustiques et bénéficier au plus près de votre domicile de la méthode ;
- faire partie de notre groupe de référence communautaire pour nous aider à communiquer auprès de tous.

Contactez le 050 008 (numéro vert) ou rendez-vous sur la page Facebook World Mosquito Program Nouvelle-Calédonie

Questions à Nadège Rossi, chef de projet



« **Ce qui va diminuer, c'est le risque d'attraper la maladie.** »

La bactérie Wolbachia est-elle un organisme génétiquement modifié ?

Non. C'est une association entre le moustique et la bactérie. On ne touche pas au patrimoine génétique du moustique ni au patrimoine génétique de la bactérie. Le moustique porteur de Wolbachia est un moustique local auquel on a ajouté cette bactérie qui est naturellement présente chez 60 % des espèces d'insectes à travers le monde, mais pas chez le moustique *Aedes aegypti*, responsable de la transmission de la dengue en Nouvelle-Calédonie.

Ces moustiques vont-ils tuer les autres moustiques et réduire leur nombre ?

Non. Le degré de nuisance ne va pas changer, ce qui va diminuer, c'est le risque d'attraper la maladie. Nos moustiques sont relâchés pour qu'ils transmettent la bactérie Wolbachia à leur descendance, mais nous n'aurons pas plus, pas moins de moustiques, excepté lors des lâchers. La population de moustiques va se restabiliser à son niveau initial car elle dépend du nombre de gîtes qu'elle va trouver dans l'environnement. D'où l'importance de continuer à détruire les gîtes larvaires et à se protéger.

Va-t-on avoir plus de moustiques lors des lâchers ?

Oui et non. Nous allons forcément en rajouter un peu, mais on ne parle pas de nuées de moustiques. La population ne sera pas plus embêtée ! Un lâcher équivaut à six moustiques supplémentaires par semaine et par domicile, soit un moustique par jour. En revanche, ce qui nous pénalise et peut laisser penser que les lâchers de moustiques entraînent une forte augmentation du nombre de moustiques, c'est que le lancement des lâchers correspond à la saison chaude, propice à l'augmentation naturelle des moustiques dans l'environnement.



Un quartier,

AUJOURD'HUI : PLUM (2^E PARTIE)

Coca-Cola et source d'eau douce

Durant la Seconde Guerre mondiale, le littoral de Plum a servi à l'entraînement des soldats américains pour ensuite accueillir l'armée française, toujours installée à cet endroit. Avec sa célèbre « source du col de Plum », c'est le quartier du Mont-Dore qui ouvre la porte du Grand Sud.



Le camp des Américains de Plum en 1945, après le départ des troupes.

La guerre du Pacifique va changer le paysage de la baie de Plum. En plus de ceux du Vallon-Dore et du Mont-Dore Sud, un troisième « camp de relève » sera dressé par l'armée américaine près de l'embouchure de la rivière Plum. Les communications avec Nouméa se faisaient alors en utilisant la route coloniale n° 2 avec l'escalade du col dit « de Plum », route qui se prolongeait le long de la baie et jusqu'à son terminus : l'ancienne gendarmerie de Plum. Baptisé « Anti Aircraft Training Center » (camp d'entraînement anti-aviation), le camp regroupait une quinzaine d'officiers et un effectif de 120 hommes, renouvelés à chaque fin de formation. Il était équipé de nombreux baraquements comprenant logements, réfectoires, infirmerie, cantines, terrains de baseball, basket-ball et même rugby.

Des exercices de tir

Ce camp était pourvu de pièces d'artillerie anti-aviation (canons et mitrailleuses). Les tirs d'entraînement se déroulaient de trois façons différentes : deux avions Stinson décollaient d'une piste d'herbe en tirant une cible et en faisant plusieurs passages au-dessus du camp à différentes altitudes tandis que les tirs se faisaient du

sol. Ces exercices avaient été surnommés « Detonating Rock ». Parfois, la cible était tractée par une maquette volante de 2 mètres d'envergure et télécommandée du sol après avoir été envoyée par une catapulte. Parfois encore, la cible était un ballon gonflé à l'oxygène de 1,50 m de diamètre. Les tirs commençaient quand l'ordre « fire ! » était donné. Bien que vidé de ses occupants fin 1944, le camp est resté sous la garde et le contrôle de l'armée américaine jusqu'en 1946. Il servit de base de regroupement des troupes américaines encore présentes sur l'île en 1945.



Les soldats devaient tirer sur une cible tractée par un avion réel, ou comme ici, par une maquette.

une Histoire



L'ancien poste de gendarmerie de Plum, terminus de la route coloniale n° 2.

Le camp remis aux Français

Fin 1946, le capitaine honoraire René Juvisy a été désigné pour accompagner le lieutenant Boulch afin de réceptionner le camp au départ des troupes. Il raconte : « Un officier américain nous a remis les clés de l'armurerie et d'un coffre-fort se trouvant dans le bureau, après la signature de plusieurs documents. L'officier rejoignit ensuite la petite plage pour prendre place dans une vedette de la Marine afin d'embarquer sur un transport de troupe à l'ancre au large de la côte. Le soir même, un détachement du RIMaP occupait les lieux... » Le camp militaire prit ensuite le nom de Félix Broche, colonel à la tête du premier bataillon du Pacifique qui fut tué à Bir Hakeim en 1942.

Poteries et dames-jeannes

La baie de Plum est aussi un site archéologique rendu célèbre, en 1980, par la première découverte d'une poterie kanak entière à anses, trouvée à même le sol au milieu d'une végétation proche du maquis minier. Elle fait aujourd'hui partie de la collection du musée de Nouvelle-Calédonie.

Lors de la construction, en 1910, de la route de La Coulée à Plum, il a fallu canaliser une source pour lui faire traverser la route. Assez rapidement, son eau a fait l'objet d'une consommation. En passant, on en profitait pour remplir des « dames-jeannes », récipients en verre de 10 litres habillés d'osier. Monsieur Bourgeois, un Antillais membre du syndicat d'initiative de Nouméa, a fait réaliser un aménagement pour permettre aux utilisateurs de plus en plus nombreux de faire le plein d'eau. La mairie du Mont-Dore a ensuite transformé l'aspect de la source avec un décor élargi. La société industrielle des Eaux du

Mont-Dore a produit ses premières bouteilles en 1987.

Avec la mise en route du projet de l'usine de traitement de nickel à Prony, le quartier de Plum a fait l'objet d'un développement spectaculaire avec l'occupation de nombreux lotissements.



Une poterie kanak entière à anses a été découverte à Plum.



La chaîne d'embouteillage des Eaux du Mont-Dore.

Fiche technique

Superficie : 29,75 km² (2 975 ha).

Quartiers limitrophes : Mont-Dore sud, La Coulée, La Lembi-Mourange, Le Grand Sud.

Population : 2 730 habitants (2 551 hab. en 2004).

Densité : 91,76 hab/km² (total Mont-Dore : 43 hab/km²).

Productions agricoles : maraîchage, producteur d'œufs fermiers.

Services publics : mairie annexe de Plum, Office des postes OPT. RIMaP-NC camp lieutenant-colonel Félix-Broche, gendarmerie.

Défunt : cimetière municipal, salon funéraire (ouverture imminente).

Commerces : pharmacie, épicerie, restaurants, pizzeria, snack, station-service.

Équipements scolaires : groupe scolaire de Plum (école maternelle Les Éoliennes, école élémentaire La Croix du Sud), collège de Plum.

Équipements sportifs : 3 plateaux sportifs, terrain de football, centre équestre La Cravache et école de voile.

Équipements culturels : bibliothèque municipale.

Associations : association Grevillea (faune et flore du Sud), association Les Piroguiers du Mont-Dore (sports nautiques).

Loisirs, tourisme : fontaine publique du col de Plum, parc Paul-Bloc, centre de loisirs des Piroguiers, plage Carcassonne, chapelle américaine, chapelle œcuménique Jean-Paul II.



Broyage des végétaux à domicile : un nouveau service en phase test !

Un service de broyage des végétaux en porte à porte va être déployé en décembre dans cinq quartiers pilotes de la commune durant une phase test de deux ans, et qui doit permettre d'ajuster la démarche pour coller au plus près des besoins des Mondoriens.

La Ville poursuit sa politique de prévention et de réduction des déchets à la source. Fruit d'une étude lancée en 2016 sur la promotion du compostage domestique chez les Mondoriens, celle-ci révélait que sur le flux de déchets verts produits par les administrés chaque année, et envoyés à l'enfouissement (5 000 tonnes en moyenne), 75 % d'entre eux nécessitaient au préalable un processus de broyage avant de pouvoir les ajouter au compost sous forme de structurant.

Sur ce constat, la Ville déploie un nouveau service, en porte à porte, de broyage des végétaux en vue de concrétiser sa stratégie visant la réduction à la source de sa production de déchets. Les objectifs sont multiples :

- valoriser ses végétaux à domicile ;
- promouvoir le compostage domestique ;
- éviter l'enfouissement des déchets putrescibles pour en faire de l'engrais naturel ;
- sensibiliser et mobiliser vers le changement de comportement ;
- diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité.

Ce service de proximité s'inscrit dans une logique écoresponsable engagée par la Ville depuis des années après la collecte sélective des déchets ménagers.

Des remontées du terrain

Ce nouveau service va être déployé en décembre selon une phase de test menée sur deux ans dans cinq

quartiers pilotes : Boulari, Saint-Michel, La Coulée, Valon-Dore et Mont-Dore sud, avant d'être généralisé sur l'ensemble de la commune. « Cette période doit nous permettre d'envisager de nouvelles configurations et ainsi de perfectionner le service en fonction des pratiques et des remontées de terrain », souligne Pierre-Olivier Castex, chef du service environnement de la Ville. « Selon un calendrier, les usagers seront avertis des dates de dépôt des déchets verts qu'ils devront déposer sur l'accotement, comme ce qui se faisait auparavant. Sur les trois premiers mois de mise en service, les végétaux seront broyés et laissés sur place durant 7 jours afin de permettre aux administrés de récupérer les tas, ou pas, et de nous permettre d'évaluer l'acceptation du broyat par l'utilisateur », ajoute Pierre-Olivier Castex. En fonction de ces premiers résultats, plusieurs pistes d'orientation sont d'ores et déjà envisagées par la Ville et seront définies selon le succès rencontré auprès de la population. Sur les sept autres quartiers de la commune, la collecte des déchets verts en porte à porte sera conservée telle qu'elle existe aujourd'hui.

Réduction des déchets à la source

Le broyage des végétaux présente de nombreuses vertus environnementales. Il permet de réduire leur masse et de les revaloriser au jardin. Une fois réduits en copeaux, ils pourront être ajoutés au compost, servir au paillage, faire office de litière ou encore être utilisés comme amendement sur des plantations ou aménagements paysagers.

Portrait

LESLIE PALAOU

La sculpture en héritage

Il faisait partie de ces artistes discrets dont regorge la commune. En octobre dernier, Leslie Palaou a disparu, laissant derrière lui des traces de son talent : des sculptures empreintes d'humilité dont certaines sont à voir à l'hôtel de ville.

Un artiste mondorien nous a quittés. Leslie Palaou s'en est allé le 5 octobre dernier, à l'âge de 41 ans. Originaire de la tribu de Saint-Louis, il était connu pour « *son bon cœur* ». Il a travaillé au sein de différentes entreprises d'espaces verts. Débrouillard et toujours prêt à donner la main, il passait du temps au champ et à la pêche. Mais rien ne le rendait plus heureux que lorsqu'il avait un ciseau à bois entre les mains. Guidé par l'esprit des vieux, il avait coutume de dire que « *chaque bois a sa propre histoire. Si tu le sculptes, il faut toucher son cœur car il a des choses à te dire, à te montrer.* »

Le chemin de la paix

Autodidacte, il s'est essayé très jeune à tailler le bois. Avec un simple canif. De passe-temps, la sculpture est devenue une passion. Une manière de s'exprimer avec pudeur et humilité. Son talent n'est pas passé inaperçu. C'est ainsi qu'il a pris part à un projet municipal ambitieux, mené en partenariat avec le Rotary club. C'est là qu'il a notamment côtoyé Jean-Michel Boéné, un sculpteur du Mont-Dore aujourd'hui décédé. L'idée ? Former un chemin de la paix rappelant des valeurs de respect et de vivre ensemble : quatorze sculptures monumentales ont ainsi été réalisées dans le cadre d'un projet socio-culturel mené à l'antenne de proximité de la mission de Saint-Louis avec des jeunes de la tribu afin d'orner l'entrée de chaque quartier de la commune. Sculptées dans du bois de houp, elles surplombent désormais la route à... 6,50 mètres de hauteur. Chacune fait symboliquement référence aux spécificités de son quartier et met ses communautés à l'honneur.



« *Sculpter, c'était sa façon de dire des choses.* »

Partager son savoir-faire

Leslie a également été mis à contribution lors de la construction de la Case des communautés située à côté de l'hôtel de ville puisqu'il est l'auteur de l'un des poteaux centraux. Et puis, trois de ses sculptures trônent, depuis deux années déjà, dans la salle du conseil municipal. « *C'était un gentil garçon et il avait des mains en or. Peu de temps avant sa disparition, il nourrissait le projet de partager son savoir-faire auprès des jeunes de la commune. Sculpter, c'était sa façon de dire des choses, de vider son trop-plein d'émotions. Il parlait du principe que les sculpteurs portent la responsabilité de la transmission des arts traditionnels.* » se souvient sa cousine germaine, Myriam Palaou.

agenda

novembre - décembre - janvier

JEUDI 11 NOVEMBRE

ARMISTICE

Cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts, sur la place des Accords, à Boulari.
Renseignements au 43 70 00.
Sous réserve des mesures sanitaires



JEUDI 25 NOVEMBRE

CONSEIL MUNICIPAL

À partir de 17 h en salle d'honneur de l'hôtel de ville. Séance publique, si les conditions sanitaires le permettent.

JEUDI 25 NOVEMBRE

JOURNÉES DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Renseignements au 43 70 00.
Sous réserve des mesures sanitaires



VENDREDI 3 DÉCEMBRE

Lancement des ILLUMINATIONS DE NOËL

Sur la place des Accords, à la tombée de la nuit.
Renseignements au 43 70 00.
Sous réserve des mesures sanitaires



VENDREDI 3, SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL PACIFIC FAIR

Vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 décembre, sur la place des Accords, à Boulari.
Renseignements au 28 27 74.
Sous réserve des mesures sanitaires



SAMEDI 4 DÉCEMBRE



FÊTE DU VENT

Sur le terre-plein à côté de la mairie de Boulari.
Renseignements au 43 70 00.
Sous réserve des mesures sanitaires

DU 6 DÉCEMBRE AU 23 DÉCEMBRE

TOURNÉE DU PÈRE NOËL

Le père Noël effectuera sa tournée dans les quartiers de la commune.
Renseignements au 43 26 69.
Sous réserve des mesures sanitaires



12 DÉCEMBRE

TROISIÈME RÉFÉRENDUM

Dernière consultation d'autodétermination. Les bureaux de vote ouvriront leurs portes de 8 h à 18 h.

**JEUDI 16 DÉCEMBRE****conseil municipal**

À partir de 17 h en salle d'honneur de l'hôtel de ville. Séance publique, si les conditions sanitaires le permettent.

**VENDREDI 24 DÉCEMBRE****soirée de Noël**

Le père Noël est attendu sur la place des Accords, à Boulari, à la tombée de la nuit, après avoir effectué une dernière tournée dans les quartiers de la commune. Son arrivée sera suivie du traditionnel feu d'artifice tiré aux alentours de 19 h.

Renseignements au 43 26 69.

Sous réserve des mesures sanitaires

**DU 10 JANVIER****AU 3 FEVRIER 2022****BEACH GAMES**

Tous les lundis, mardis et mercredis, de 13 h à 17 h, des activités seront proposées gratuitement aux jeunes et à leurs familles sur la plage de Carcassonne, à Plum. Inscription aux activités à bord du bus ou directement sur place. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un majeur.

Renseignements au 43 26 69.

Sous réserve des mesures sanitaires

DU 13 JANVIER AU 3 FEVRIER 2022**OPÉRATION BUS 1, 2, 3**

Inscriptions lors des Beach Games à la plage de Carcassonne, à Plum, les lundis, mardis, mercredis. Ou au Pôle des solidarités ou encore auprès des médiateurs.

Renseignements au 43 26 69.

Sous réserve des mesures sanitaires



EXPrESSION

VIVRE AU MONT-DORE

Nous n'aurions pu commencer cette tribune sans une pensée pour la famille d'Augustin KATE. C'est avec une grande tristesse que nous avons appris son décès. Capitaine de la police nationale à la retraite, homme juste, déterminé, fin connaisseur de la vie publique et coutumier, ancien président de l'aire Djubéa-Kaponé, Augustin a été un homme de consensus respecté par tous. Il a beaucoup œuvré pour la paix au Mont-Dore, qu'il en soit par ces quelques lignes remercié.

L'actualité c'est aussi la crise COVID. Les élus de notre groupe tiennent à souligner l'exemplarité des Mondoriennes et Mondoriens pour leur discipline à respecter les consignes de sécurité imposées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Un grand merci aux agents de la ville qui sont restés mobilisés pour maintenir la continuité du service public, ainsi que tous les collègues élus bien présents sur le terrain.

Que cette fête de la Toussaint accompagne celles et ceux qui ont perdu un proche.

Pierre-Louis ALGAYRES
Groupe Bien vivre au Mont-Dore

GÉNÉRATIONS MONT-DORE

Chers Mondoriennes et Mondoriens,

Nous traversons une crise sanitaire mondiale qui affecte la vie de chacun d'entre nous. Nous avons plus que jamais besoin de rester solidaires et unis.

À tous les Mondoriens qui doivent affronter le décès d'un proche, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Nous pensons également à chaque foyer dont la vie est perturbée par les confinements. Nous pensons aux travailleurs qui ont perdu leur emploi ou subi des pertes de salaire. Que les personnes seules sachent également que nous avons une pensée pleine de chaleur pour chacune d'entre elles.

Les élus de Générations Mont-Dore sont à vos côtés et vous pouvez nous joindre pour toute question et toute demande d'aide.

Nous tenons enfin à remercier tous les agents municipaux qui se sont mobilisés et qui restent mobilisés pour garantir la continuité du service public et apporter un maximum de soutien aux administrés.

Les élus Générations Mont-Dore
generations.montdore@gmail.com

LE MONT-DORE, NOTRE VILLE VERS UNE NATION ARC-EN-CIEL

TOUS POUR NOTRE MONT-DORE

PERMANENCES

PERMANENCES D'AIDES

Du lundi au vendredi, sur RDV, au CCAS.
Tél. : 41 03 20.

AIDE MÉDICALE

Les lundis toute la journée et les vendredis matin au centre médico-social (CMS) de Boulari. Les mardis toute la journée et les mercredis matin à la mairie annexe de Plum.
Tél. : 20 52 52.

ASSISTANTS SOCIAUX

Au centre médico-social (CMS) de Boulari :
- Les lundis de 13 h à 15 h 30 et les jeudis de 8 h à 11 h pour les quartiers de Pont-des-Français, Yahoué, La Conception, Robinson. Tél. : 20 53 60.
- Les lundis et les jeudis de 8 h à 11 h pour les quartiers de Boulari, Saint-Michel, Saint-Louis et La Coulée. Tél. : 20 53 62.
À la mairie annexe de Plum :
- Les lundis et les jeudis de 8 h à 11 h pour les quartiers de Plum, Prony île Ouen, Mont-Dore sud, Vallon-Dore et Col de Mourange. Tél. : 05 00 30.

CAFAT

Au CCAS de Boulari, les mardis de 7 h 30 à 15 h, les mercredis de 12 h à 15 h et les vendredis de 7 h 30 à 12 h. Tél. : 41 03 20
À la mairie annexe de Plum, les 2^e et 4^e mercredis du mois, de 8 h à 11 h.

PSYCHOLOGUE

Tous les mardis de 8 h à 16 h et tous les jeudis de 12 h à 16 h au centre médico-social (CMS) de Boulari. Accueil libre et gratuit avec ou sans RDV au 75 43 84.
Tous les mardis de 8 h à 16 h, à la mairie annexe de Plum. Accueil libre et gratuit avec ou sans RDV au 52 41 12.

ADAVI

Tous les lundis de 12 h à 16 h au CCAS du Mont-Dore. Les 1^{er} et 3^e vendredis du mois, de 8 h à 12 h à la mairie annexe de Plum.
Sur RDV uniquement au 27 76 08.

ORTHOPHONISTE

Tous les lundis de 8 h à 16 h et tous les jeudis de 12 h 30 à 16 h, sur RDV uniquement au 20 53 53.
Au centre médico-social (CMS) de Boulari.

DECLIC

Les mardis 2, 9 et 23 novembre de 8 h à 16 h au CCAS, sur RDV uniquement au 25 50 78.

MAISON DE L'HABITAT

Renseignements au 20 36 00.

ÉCRIVAIN PUBLIC

Les vendredis 5 et 19 novembre, à la mairie annexe de Plum. Avec RDV au 86 68 71.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Tous les mardis et jeudis matin de 7 h 30 à 11 h 30 à la villa des associations à côté du CCAS du Mont-Dore.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Pas de permanence programmée.

Retrouvez toutes les dates des permanences du Pôle des solidarités et de la mairie annexe de Plum (Maison de l'habitat, psychologue, orthophoniste, Adavi, DECLIC, écrivain public...) sur le site :

www.mont-dore.nc

NUMÉROS D'URGENCE

Pompiers : 18
Police municipale : 43 64 00
Gendarmerie : 17
Pont-des-Français : 44 87 26
Plum : 44 87 70
PC secours en mer : 16
Samu : 15
SOS Médecins : 15
SOS écoute, n° vert : 05 30 30
Médiateurs, n° vert : 05 15 16
Assistantes sociales : 43 56 78

PHARMACIES DE GARDE

1^{ER} NOVEMBRE
Pharmacie de Dumbéa
Tél. : 41 19 00
6 ET 7 NOVEMBRE
Pharmacie du Mont-Dore
Tél. : 43 34 23
11 NOVEMBRE
Pharmacie de Conception
Tél. : 43 54 22
13 ET 14 NOVEMBRE
Pharmacie de la Corniche
Tél. : 43 25 00
20 ET 21 NOVEMBRE
Pharmacie du CMK
Tél. : 41 90 06
27 ET 28 NOVEMBRE
Pharmacie du Kaducee
Tél. : 41 00 25

La Ville informe ses administrés qu'un système de vidéoprotection a été mis en place sur la commune. Pour tous renseignements, contacter la police municipale au 43 64 00.

TAXIS

Taxi n° 1	82 79 77	Taxi n° 10	74 99 91	Service nocturne assuré : Taxi n° 8 53 05 30 Taxi n° 11 76 89 76
Taxi n° 2	77 75 58	Taxi n° 12	78 10 13	
Taxi n° 4	73 43 62			
Taxi n° 5	73 50 45			
Taxi n° 6	87 39 02			

CONTACTS MAIRIE

Hôtel de ville de Boulari
Tél. : 43 70 00
Mairie annexe de Plum
Tél. : 43 76 00
Antenne de proximité de Yahoué
Tél. : 43 72 21
Antenne de proximité de Saint-Louis
Tél. : 44 96 15
Direction des services d'animation et de prévention
Tél. : 43 26 69
Direction des services techniques et de proximité
Tél. : 43 30 36
Centre communal d'action sociale
Tél. : 41 03 20
Médiathèque de Boulari
Tél. : 43 72 35
Bibliothèque Denise-Frey du Pont-des-Français
Tél. : 43 67 11

MÉDECINS DE GARDE

1^{ER} NOVEMBRE
Dr E. ROUCOURT
Tél. : 46 52 49
6 ET 7 NOVEMBRE
Dr H. SPIES
Tél. : 43 11 00
11 NOVEMBRE
Dr P. REICHENFELD
Tél. : 43 65 20
13 ET 14 NOVEMBRE
Dr J.P. CAILLARD
Tél. : 35 45 58
20 ET 21 NOVEMBRE
Dr X. THOMAS
Tél. : 41 87 17
27 ET 28 NOVEMBRE
Dr J.M. PAPILIO
Tél. : 41 87 17

ENCOMBRANTS

L'enlèvement des déchets encombrants se fait deux fois par an, en prenant rendez-vous au numéro vert : 05 06 07 (appel gratuit). Vous pouvez également déposer vos encombrants à la déchèterie de La Coulée, route du Vallon-Dore. Le quai d'apport volontaire est ouvert 7 j/7 de 6 h 30 à 17 h.



QUAND EST-CE QU'ON SORT LE BAC JAUNE ?

Quartiers Nord Semaines impaires
YAHOUÉ, CONCEPTION, PONT-DES-FRANÇAIS
Lundis 8 et 22 novembre
BOULARI, SAINT-MICHEL, SAINT-LOUIS
Mercredis 10 et 24 novembre
ROBINSON

Quartiers Sud Semaines paires
MOURANGE, PLUM, MONT-DORE SUD
Mardis 2, 16 et 30 novembre
LA COULÉE, VALLON-DORE
Vendredis 5 et 19 novembre

Pour toutes questions relatives aux déchets, contacter Clinéo au n° vert : 05 06 07.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

YAHOUÉ, CONCEPTION, PONT-DES-FRANÇAIS
Dépôt du vendredi 29 au dimanche 31 octobre
ROBINSON
Dépôt du vendredi 5 au dimanche 7 novembre
BOULARI, SAINT-MICHEL, LA COULÉE
Dépôt du vendredi 12 au dimanche 14 novembre
VALLON-DORE, MONT-DORE SUD
Dépôt du vendredi 19 au dimanche 21 novembre
PLUM, MOURANGE
Dépôt du vendredi 26 au dimanche 28 novembre
SAINT-LOUIS
Dépôt du vendredi 26 au dimanche 28 novembre

NOUVEAU SERVICE À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

BROYAGE

DES VÉGÉTAUX À DOMICILE

PHASE DE TEST

Remplace
la collecte des
déchets verts dans
5 quartiers de la
commune

SAINTE-MICHEL --- BOULARI --- LA COULÈRE
MONT-DORE SUD --- MONT-DORE
VALTON-DORE ---

FIN VALAB' POUR MON SOL !

Le broyage des végétaux apporte un engrais naturel pour enrichir la terre. Le broyage du bois apporte du paillage pour maintenir l'humidité. Je jardine responsable et je fais des économies.



À la suite de cette phase de test, la Ville du Mont-Dore pourra étendre ce nouveau service sur l'ensemble de la commune et perfectionnera le dispositif grâce à vos retours.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Vos déchets verts devront être déposés sur l'accotement de votre domicile, accessibles à nos services



2

La Ville du Mont-Dore interviendra devant votre domicile pour broyer vos végétaux



3

Récupérez votre broyat devant votre domicile, sous un délai de 7 jours. Idéal pour votre compost, c'est un engrais d'excellente qualité. Jardinez malin !



Le calendrier du broyage des végétaux à domicile sera communiqué avant sa mise en service.